



FICHE PRODUIT

# Garanties financières d'achèvement

L'acquisition d'un bien dans le neuf offre à l'investisseur des garanties et des protections qui n'existent pas dans l'ancien.

La Garantie Financière d'achèvement est l'une des garanties les plus rassurantes qu'un promoteur immobilier puisse apporter à son client.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le législateur impose en effet aux promoteurs de souscrire cette garantie pour les programmes effectués en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

- Elle permet de financer l'achèvement des travaux de l'immeuble en cas de défaillance du promoteur.
- Elle couvre donc les acquéreurs contre les risques de défaillance auxquels ils pourraient être confrontés.

La garantie s'adresse aux promoteurs immobiliers ayant des programmes publics ou privés.

## Bénéfices pour les promoteurs

**Commercialiser et vendre les lots dès le démarrage des travaux**, et donc financer votre opération de construction

**Assurer aux acquéreurs un projet sécurisé** et correctement abouti

**Passer par un assureur garant, alternative à la banque**, pour libérer de la capacité de crédit ou trouver une solution quand leur ligne est épuisée

**Renforcer leur crédibilité** pour obtenir de nouveaux contrats commerciaux



## Les + d'Allianz Trade

- Une approche "sur mesure" de votre dossier réalisée par une équipe spécialisée
- Un tarif compétitif
- Une expertise d'assureur-crédit en évaluation du risque
- L'assise financière du groupe Allianz

## Évaluation du risque

Allianz Trade analyse et évalue le risque à partir de :

- la qualité financière du promoteur
- la compétence et l'expérience des dirigeants
- la qualité du projet de promotion immobilière (taux de pré-commercialisation, situation géographique, financement, apport en fonds propre, qualité du partenaire constructeur)



**Nous privilégions les échanges d'information afin de pouvoir statuer dans les meilleures conditions sur la délivrance de la garantie financière.**

## PLUS D'INFORMATIONS



**Nos équipes Caution sont à votre écoute  
au 01 84 11 50 54  
ou par e-mail :  
[cautionfrance@allianz-trade.com](mailto:cautionfrance@allianz-trade.com)**

## Comment souscrire ?



Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312  
Adresse postale - 1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418

Siège social : avenue des Arts 56 - 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

